

Espaces privés et pesticides : alternatives et réglementation



Coralie Meurice

Qu'est-ce qu'un pesticide ?

Un pesticide est un produit utilisé pour lutter contre des organismes considérés comme indésirables (produits phytopharmaceutiques pour les plantes et biocides pour les Hommes, animaux et matériaux).

Parmi les pesticides, on retrouve les **herbicides** (destinés à détruire les herbes indésirables), les **insecticides et molluscicides** (destinés à détruire les insectes et mollusques) ou encore les **fongicides** (destinés à détruire les champignons parasites des plantes).

Pourquoi limiter l'utilisation des pesticides ?



Pour la santé

Une simple utilisation d'un pesticide peut entraîner **empoisonnements, pertes de conscience, intoxications** ou encore **allergies**. Sur le long terme, ils peuvent être responsables de graves maladies comme le **cancer, les œdèmes pulmonaires, la leucémie, la maladie de Parkinson** ou encore une **diminution de la fertilité**. En pleine croissance, les enfants exposés aux pesticides y sont plus sensibles que les adultes. Cela concerne aussi les personnes âgées, les personnes malades ou handicapées et les femmes enceintes. Des zones tampons (espace défini entre une zone traitée et une zone sensible) ont donc été établies afin de protéger ces groupes de personnes, réunis sous l'intitulé de **public vulnérable**.

Il est donc primordial de limiter au maximum l'utilisation de ces produits toxiques !



Pour l'environnement

Lors des pulvérisations, 25 à 75 % des pesticides ne se déposent pas sur leurs cibles et par conséquent se retrouvent dans la nature où ils **engendrent de sérieuses pollutions**. **Dans les cours d'eau**, ils intoxiquent les animaux aquatiques. **Dans les sols**, ils détruisent les micro-organismes indispensables au maintien de leur fertilité. **Au jardin**, ils sont nuisibles pour les insectes utiles, comme les abeilles ou les coccinelles, et perdent de leur efficacité sur le long terme car les espèces y deviennent résistantes. Leur dégradation dans l'environnement est tellement longue qu'ils s'accumulent tout au long de la chaîne alimentaire et finissent par se retrouver dans l'eau de nos robinets et dans nos assiettes !

Quelles alternatives pour quel type de pesticide ?

Herbicides

Les herbicides peuvent facilement être remplacés en utilisant une des techniques suivantes :

- Employez un outil manuel (couteau, brosse, binette, ...) sur vos surfaces pavées, dans vos graviers, ... ;
- Débroussaillez et tondez moins court et moins fréquemment vos pelouses ou n'intervenez pas ;
- Rejointoyez les fissures entre les pavés dans une allée ou sur une terrasse ;
- Couvrez le sol d'un matériau naturel et perméable (copeaux de bois, feuilles mortes, ardoises, graviers, plantes couvre-sol) ou synthétique (bâche, géotextile, ...). Cette technique, appelée paillage, est efficace dans les parterres ou les potagers ;
- Versez de l'eau bouillante sur les mauvaises herbes. Technique très économique si vous utilisez l'eau de cuisson de vos pommes de terre par exemple ;
- Utilisez un désherbeur thermique, soit à air chaud soit à gaz, qui brûle les plantes grâce à la chaleur.

Insecticides et molluscicides

Si vous en avez la possibilité, utilisez de préférence une des techniques ci-dessous plutôt qu'un insecticide chimique :

- Enlevez les insectes nuisibles à la main ou écrasez-les ;
- Installez un piège (piège à phéromone contre les chenilles, piège à base de bière ou appâts avec des rondelles de pommes de terre contre les limaces, ...);
- Aspergez les pucerons d'un jet d'eau ;
- Contre les limaces, déposez un substrat sec et rugueux sur le sol (cendre de bois, sciure de bois, coquille d'œufs, sable, ...);
- Réalisez facilement une préparation maison à base d'ortie ou de prêle (à utiliser hors zones tampons) ;
- Laissez venir les prédateurs qui seront attirés par la présence des nuisibles, ils vous en débarrasseront naturellement. Accueillez-les au sein de votre jardin en installant des nichoirs, des abris à hérissons ou des plantes favorables aux insectes (coccinelles par exemple) et oiseaux.

En tout dernier recours, utilisez des insecticides non chimiques tels que ceux à base de pyrèthre ou encore des granulés anti-limaces (ceux contenant du phosphate de fer).

Fongicides

Traiter une plante malade ne doit pas systématiquement se faire avec un fongicide chimique. Remplacez-le par une des techniques suivantes :

- Enlevez les parties malades de la plante (ne les jetez pas au compost) ;
- Réalisez une rotation des cultures au potager ;
- Préparez un fongicide maison à base de prêle ou d'ortie qui est efficace contre certaines maladies comme le mildiou, la rouille ou les tâches noires du rosier ;
- Utilisez du bicarbonate de soude contre l'oïdium ;
- Pulvérisez une poudre minérale à base de soufre contre l'oïdium, la pourriture grise ou les tâches noires du rosier ;
- Lors de l'achat, optez pour des plantes indigènes et adaptées à l'emplacement prévu (sol, climat, exposition, ...) car elles seront plus résistantes aux maladies.

En tout dernier recours, traiter localement avec de la bouillie bordelaise qui est un fongicide à base de sulfate de cuivre.

Retrouvez encore plus d'astuces sur www.adalia.be

Ce n'est pas parce que ce n'est pas chimique que c'est sans danger ! Respectez les recommandations des produits agréés et tenez compte des zones tampons.

En tant que particulier, puis-je utiliser des pesticides ?

Depuis 2020, il est totalement interdit d'utiliser des herbicides de synthèse, c'est-à-dire chimiques, pour désherber sa propriété (allée de garage, terrasse, gazon, ...).

Ainsi, si vous voulez éliminer des herbes indésirables, employez une des techniques alternatives décrites au verso de cette brochure ou, en dernier recours **et en dehors des trottoirs et autres surfaces reliées à un réseau de collecte des eaux**, traitez localement avec un herbicide non chimique, notamment ceux à base d'acide organique (acide pélargonique ou acétique) qui sont moins toxiques.

Concernant les insecticides et fongicides chimiques, leurs utilisations sont toujours autorisées. Vous avez donc la possibilité de les pulvériser afin d'éliminer les fourmis, les chenilles, etc. dans votre jardin sous conditions strictes.

MAIS qu'ils soient chimiques ou non, les pesticides ne peuvent pas être appliqués partout ! Dans certaines zones, appelées zones tampons, leur utilisation est totalement proscrite en raison de leur risque de contamination des eaux et/ou du public vulnérable.

Où puis-je utiliser les produits autorisés ?

Ces dernières années, plusieurs interdictions concernant l'utilisation des pesticides ont été mises en place. Tout d'abord, leur **pulvérisation est interdite dans tous les espaces publics depuis 2019**. Est considéré comme espace public tout terrain utilisé par les citoyens et dont l'autorité publique est propriétaire. Ainsi, on retrouve les trottoirs (même celui devant chez vous !), les voiries, les accotements, les parcs, les places, ...

Au niveau des espaces privés, plusieurs zones tampons doivent être respectées !

**Découvrez notre aide
à la décision au verso
de cette brochure !**

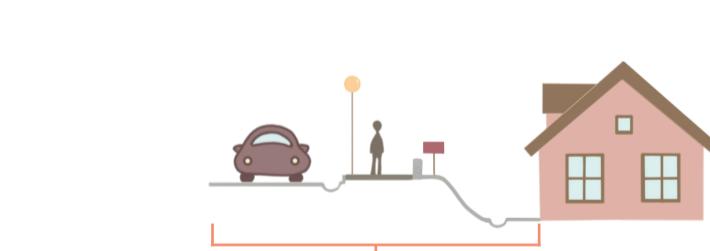
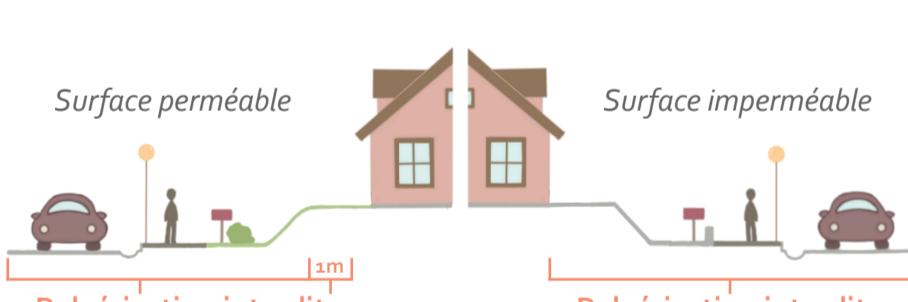
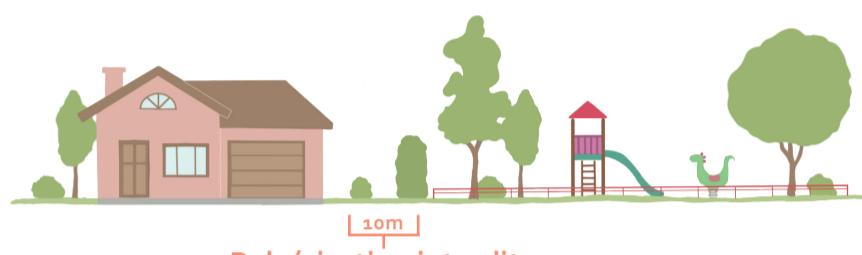
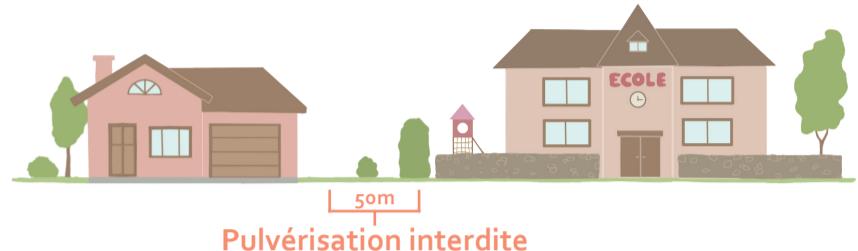
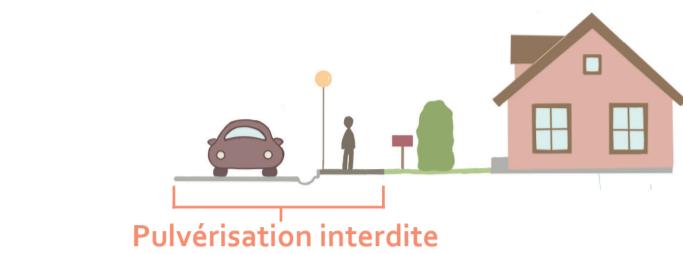
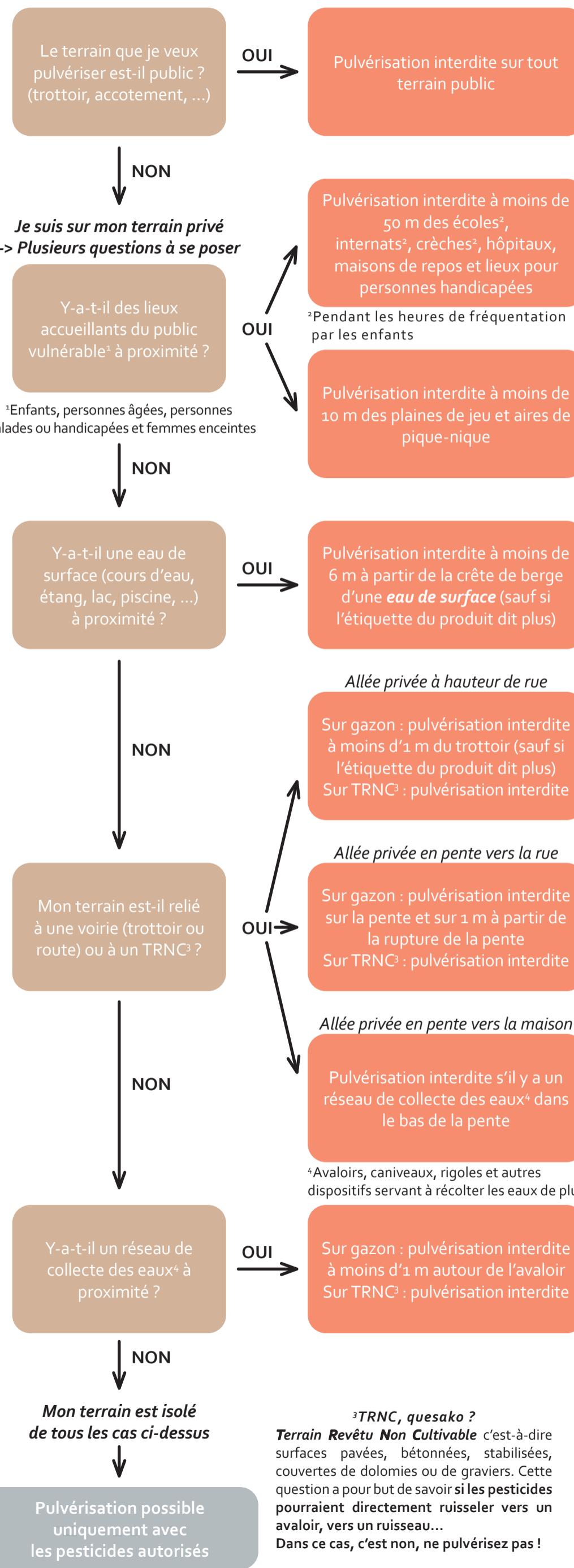
Pour plus de renseignements sur la législation mais aussi pour des conseils et astuces pour votre jardin, rendez-vous sur le site www.adalia.be.

Dépliant réalisé par le Contrat de Rivière Amblève-Rour, avec la relecture bienveillante d'Adalia et le soutien du SPW. Illustrations de Cécile Monseur.



Où puis-je encore pulvériser des pesticides ?

Utiliser des pesticides n'est pas anodin. Pour déterminer si vous pouvez ou non utiliser des pesticides, suivez cette aide à la décision et posez-vous les bonnes questions. S'il y a un risque d'altérer la santé d'autrui, les eaux de surface ou souterraines, les organismes aquatiques, la nature -> **pas de pesticides, pulvérisation interdite !**



ATTENTION !

- Il est fort probable que vous vous trouviez dans une situation où plusieurs cas sont rencontrés : vous devez alors prendre en compte toutes les zones interdites de pulvérisation et respecter la distance la plus contraignante (la plus grande).
- Le vinaigre est utilisé uniquement pour désherber les TRNC non reliés à un réseau de collecte des eaux.
- Le sel, bien que considéré comme naturel, est interdit pour désherber car il est nocif pour les sols, les eaux et les animaux qui y vivent.
- L'eau de Javel est également interdite.

**Mon terrain est isolé
de tous les cas ci-dessus**

**Pulvérisation possible
uniquement avec
les pesticides autorisés**